

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2012-010 créant l'unité mixte de recherche U 1071 intitulée « Microbes, intestin, inflammation et susceptibilité de l'hôte » ;

Vu la décision n° 2016-18 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu la décision n° 2017-22 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu la décision n° 2021-13 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique de l'Inserm au terme de sa séance du 24 octobre 2024 ;

DECIDENT :

Article 1 : Madame Mathilde BONNET est nommée directrice de l'unité mixte de recherche U 1071 intitulée « Microbes, intestin, inflammation et susceptibilité de l'hôte » jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La décision 2024-566 est abrogée.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE